



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Groupe de travail chargé
de l'examen du Programme
des activités sectorielles
(Genève, 28-29 janvier 2002)**

1. A sa 282^e session (novembre 2001), le Conseil d'administration a institué un groupe de travail composé de deux représentants gouvernementaux, deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs à qui il a demandé d'étudier les questions relatives à l'examen des activités sectorielles et de soumettre un rapport à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM) à sa 283^e session (mars 2002).
2. Le groupe de travail s'est réuni les 28 et 29 janvier 2002 et a examiné le document du Bureau présenté à la Commission STM ainsi qu'un extrait du rapport préparé par cette dernière à l'intention du Conseil d'administration (documents GB.282/STM/1/1 et GB.282/10). Il était également saisi des propositions globales comprenant quatre options qui avaient été présentées à la Commission STM en novembre 2001. Ces options contenaient des indications précises sur la flexibilité qu'il était question d'introduire, un aspect qui pourrait être examiné et qui fera l'objet de consultations plus poussées.
3. On trouvera en annexe au présent document la liste des membres du groupe de travail.
4. Un accord s'est dégagé de la discussion sur les points suivants:
 - L'organisation en 22 secteurs qui avaient été établie lors des réformes de 1995 devrait être maintenue jusqu'à nouvel ordre.
 - Les groupes devraient pouvoir continuer de choisir librement leurs représentants aux réunions sectorielles, y compris au sein des délégations tripartites.
 - Les activités sectorielles constituent une passerelle vers le monde du travail, et il importe donc que tous les aspects de ces activités émanent des mandants.
 - La flexibilité serait nécessaire à deux égards:
 - a) s'agissant des réunions, flexibilité quant à la démarche adoptée, à la taille et à la durée, et aux modalités d'organisation;

- b) s'agissant des activités autres que les réunions, flexibilité quant au choix de ces activités en vue d'un impact maximum.
- Il conviendrait de veiller au suivi et à la continuité des activités, afin d'en finir avec la gestion par à-coups qui caractérise le programme d'activité actuel.
 - Il conviendrait de mettre au point des mécanismes propres à renforcer la consultation, afin de garantir que celle-ci est pertinente, transparente et continue.
 - Il importe d'accroître et de développer au maximum la participation des gouvernements.
 - Il semble nécessaire de mieux faire le lien entre les activités sectorielles et les opérations d'autres secteurs de l'OIT, afin de les tirer de l'isolement dans lequel elles se trouvent et de favoriser l'accès à des compétences et des ressources plus nombreuses et variées.
 - Les réunions d'urgence convoquées récemment sur la situation dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme et dans celui de l'aviation ainsi que la réunion de taille restreinte consacrée au secteur du commerce, qui ont eu lieu entre octobre et décembre 2001, ont montré que, lorsque des démarches novatrices sont adoptées, le dialogue social peut se révéler plus efficace et les résultats plus concrets et plus intéressants. La Réunion de réflexion sur la situation de l'aviation a ouvert la voie à la réunion mondiale sur l'aviation civile qui a eu lieu en janvier 2002 et a permis la formulation de recommandations concrètes, dont l'impact doit encore être prouvé il est vrai. Des gouvernements ont réagi de façon favorable en participant activement aux travaux.
 - Les économies qui pourraient être réalisées du fait de la réorientation ou de la modification du programme d'activités sectorielles devraient pouvoir être conservées par le Programme des activités sectorielles.
5. S'agissant de la participation des gouvernements, les observations suivantes ont été formulées:
- Les délégations tripartites peuvent parfois se révéler utiles notamment pour assurer un suivi au niveau national et accroître la participation des gouvernements.
 - Il conviendrait de modifier les critères utilisés pour choisir les gouvernements invités, afin de garantir que ceux d'entre eux pour lesquels le secteur considéré est important sont effectivement conviés et que des consultations ont lieu à cet effet.
 - Si les réunions étaient ouvertes à l'ensemble des gouvernements intéressés, ceux-ci pourraient être plus nombreux à participer (certaines questions de procédure relatives à la pondération des voix ou au statut d'observateur, par exemple, devraient être réglées).
 - Si les réunions étaient consacrées à une question unique ou à un seul thème principal, les gouvernements pourraient envoyer leur représentant le plus qualifié.
 - Il conviendrait d'étudier les moyens qui pourraient permettre d'accroître la participation des gouvernements de pays en développement.
 - Il conviendrait de garantir que les invitations à des réunions sectorielles sont bien envoyées au ministère du Travail, conformément à la pratique habituelle, mais qu'un double est également adressé aux autres ministères intéressés.

6. Sur la base des informations communiquées au sujet des crédits budgétaires affectés aux activités sectorielles dans leur ensemble, le groupe de travail a débattu des différentes options possibles concernant l'utilisation des ressources disponibles. Si le programme de réunions actuel devait être modifié de telle sorte que des économies puissent être réalisées, il serait essentiel que les sommes épargnées ne soient pas perdues et qu'elles reviennent aux activités sectorielles. Les montants en question pourraient ainsi être consacrés à des activités de suivi ou à d'autres activités dans un secteur ou plusieurs secteurs; les crédits budgétaires pourraient aussi être répartis sur une base sectorielle. Chaque secteur recevrait alors une somme équivalant au crédit budgétaire nécessité par une réunion importante et pourrait choisir librement les questions présentant un intérêt particulier dans son domaine de compétence à l'époque donnée, et déterminer, à l'issue de consultations, quelles sont les activités qui seraient les plus fructueuses pour ce qui la concerne. Cette stratégie pourrait déboucher sur la formulation d'un programme d'action dans chaque secteur, ce qui pourrait ouvrir de nouvelles perspectives en matière de financement extrabudgétaire.
7. Sur la base des observations ci-dessus, il a été convenu que, compte tenu de l'ensemble des crédits alloués aux activités sectorielles en application du programme et budget, toute économie découlant de la réorientation du programme d'activités sectorielles ou d'autres facteurs devrait pouvoir être conservée par le Programme des activités sectorielles. Il a été convenu, par ailleurs, de demander au Bureau de confirmer que les économies réalisées du fait de la modification du programme de réunions pourraient être conservées par le programme d'activités sectorielles et réaffectées à d'autres activités selon des modalités qui devront être établies à l'issue de consultations menées par l'intermédiaire des secrétariats des groupes et sur la base du consensus.
8. Il a été convenu que la Commission STM confirmerait le calendrier de réunions pour 2003 en mars 2002, l'engagement étant pris de lancer des consultations dans de brefs délais et d'avoir recours à la nouvelle stratégie aussi largement que possible. Il a été convenu également que cette nouvelle stratégie devrait être mise en œuvre pleinement lors de la période biennale 2004-05. Les propositions de programme et budget à venir devraient également comprendre une composante relative aux activités de suivi dans les secteurs.
9. Le groupe de travail a assisté à un exposé sur le concept de site Internet à «guichet unique» auquel il a réservé un bon accueil. L'expression «guichet unique» désigne ici un site portail conçu de façon à fournir un point d'accès à différentes sources d'information sectorielle. Le site orienterait l'utilisateur vers des informations pertinentes émanant non seulement du Programme des activités sectorielles, mais aussi d'autres services et unités du BIT, ce qui contribuerait à améliorer la transparence et à renforcer l'intégration des activités de type sectoriel réalisées au sein du Bureau. Un tel système permettrait aussi de multiplier les liens avec des sites extérieurs donnant accès à des informations de type sectoriel. En rassemblant au même endroit l'ensemble des informations pertinentes, ce «guichet unique» permettrait aux utilisateurs de se faire une idée plus complète de l'information disponible pour un secteur donné. D'autres types de service, tels que des tableaux d'affichage électroniques et des listes de diffusion qui pourraient porter sur un secteur précis, sont également envisagés. Le groupe de travail a signalé que cette proposition avait des implications financières importantes liées non seulement à la mise sur pied des services, mais aussi à leur maintenance. Un examen des crédits budgétaires alloués aux activités sectorielles et la réalisation éventuelle, par le Bureau, d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'un tel site portail pourraient dès lors faciliter les choses. Le groupe de travail a proposé qu'un exposé soit présenté à la Commission STM en mars 2002 et que les consultations se poursuivent avec les membres du groupe de travail sur les informations qui devraient figurer sur le site envisagé. Il conviendrait également de faire porter la réflexion sur la manière de fournir les informations en question aux mandants dont l'accès à Internet est limité, voire nul.

10. Le groupe de travail a convenu que les personnes intéressées ne pourraient se sentir parties prenantes du processus d'examen en cours que si la consultation était permanente. Il a déclaré en outre que, pour être couronnée de succès, la réorientation des activités sectorielles devait émaner des mandants.

11. *La commission voudra sans doute exprimer ses vues en ce qui concerne:*

- a) les points sur lesquels un accord s'est dégagé;*
- b) les options dont le groupe de travail a débattu;*
- c) la mise en œuvre de la nouvelle stratégie évoquée aux paragraphes 6, 7 et 8;*
- d) un mécanisme envisageable pour garantir une consultation permanente avec les mandants;*
- e) le site Internet sur le principe du «guichet unique»;*
- f) d'autres questions relatives à l'examen des activités sectorielles.*

Genève, le 6 février 2002.

Point appelant une décision: paragraphe 11.

Annexe I

Liste des participants

Membres gouvernementaux

Allemagne: M. V. Klotz
Ghana: M^{me} A. Twum-Amoah

Observateur

Etats-Unis: M. R. Hagen

Membres employeurs

M. A. Jeetun (Maurice)
M^{me} L. Sasso Mazzufferi (Italie)

Conseiller technique

M. B. Wilton (OIE)

Membres travailleurs

M. G. Sibanda (Zimbabwe)
M. J. Zellhoefer (Etats-Unis)

Conseillers techniques

M. D. Cunniah (CISL)
M^{me} A. Biondi (CISL)
M. D. Cockroft (ITF)
M. P. Jennings (UNI)